

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS192

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de deux ans »

les mots :

« d'un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de repli des députés Socialistes et apparentés et suggéré par l'association Sciences-Po au féminin, vise à limiter à un an le délai supplémentaire accordé aux entreprises afin de ne pas retarder excessivement leur action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les postes de responsabilité.